



Fiche 5 : Le Prêt à l'amélioration de l'habitat, Caf et MSA



Organisme gestionnaire des données :

Caf pour le régime général : www.caf.fr

MSA pour le régime agricole : www.msa.fr

Mars 2018

1. Caractérisation du dispositif

Objectif	Aider les ménages à la réalisation de travaux pour améliorer leurs conditions de vie dans les logements
Cible(s)	Ménages bénéficiaires d'une prestation familiale de la Caf ou de la MSA
Acteur porteur du dispositif	Caisses Caf et MSA locales

<p>Nature du dispositif</p>	<p>Aide légale</p> <p>Prêt avec taux d'intérêt de 1%, remboursable en 36 mensualités maximum.</p> <p>La première mensualité est à verser 6 mois après le versement du prêt</p>
<p>Date de création ou de mise en œuvre du dispositif</p>	
<p>Logique mise à l'œuvre</p>	<p>Action et protection sociale</p> <p>Aide générique à l'amélioration de l'habitat,</p> <p>Soutien aux dispositifs légaux à la rénovation (Anah, collectivités...)</p>
<p>Aide principale / aide ouvrant droit à d'autre(s) / aide adossées sur d'autre(s)</p>	<p>Prêt intervenant souvent en complément d'autres aides à la rénovation</p> <p>(Anah, Conseils Départementaux, collectivités locales) et pour des</p> <p>personnes ayant des difficultés à financer le reste à charge</p>

2. Critères d'éligibilité

Statut d'occupation	Propriétaire ou locataire, en résidence principale
Niveaux de ressource	Pas de plafond de ressource mais il faut bénéficier d'une des prestations légales de la Caf ou de la MSA (aides au logement, allocations familiales, aides liées à l'enfance ou au handicap). Pour les ménages les plus précaires (quotient familial ne devant pas dépasser 760€) le plafond du prêt est plus élevé.
Composition familiale	Pas de critère

<p>Caractéristiques des logements</p>	<p>Pas de critère</p>
<p>Caractéristiques liées à la consommation / aux gains énergétiques potentiels</p>	<p>Pas de critère</p>
<p>Nature des travaux ou des matériaux utilisés</p>	<p>Travaux d'aménagement, d'adaptation ou d'amélioration subventionnables par l'Anah (cf. Fiche10 : subventions de l'Anah)</p>

3. Montant de l'aide

<p>Montant et/ou modes de calcul</p>	<p>Jusqu'à 80% des dépenses engagées, dans la limite d'un montant maximum de 1 067 €, 2 000 € pour les ménages aux ressources très modestes (quotient familial ne devant pas dépasser 760€)</p>
--------------------------------------	---

4. Modalités d'octroi

Lieu d'obtention (guichet)	<p>Demande à faire auprès d'une conseillère sociale ou auprès de la CAF ou de la MSA, via un formulaire téléchargeable sur le site internet de la Caf et de la MSA</p> <p>Ou via un opérateur habitat qui accompagne le ménage, conventionné avec la Caf et/ou la MSA</p>
Modalités et circuits d'instruction des demandes	<p>Montage de dossier, le plus souvent par le travailleur social/l'opérateur habitat, avec le devis détaillé des travaux établis par l'entrepreneur ou les devis des fournisseurs des matériaux (+ autorisation du propriétaire si le demandeur est locataire)</p> <p>La CAF étudie la demande en fonction des travaux et des crédits disponibles</p> <p>Prêt versé par moitié à la signature du contrat sur présentation du devis et à l'achèvement des travaux, sur présentation de la facture</p>
Fréquence de mobilisation	<p>Possibilité de plusieurs mobilisations à conditions de travaux différents</p>

<p>Critères autres</p>	<p>Dans certains départements, le FSL pour impayés d'énergie n'est octroyé qu'à la condition que le ménage</p>
-------------------------------	---

5. Publics et/ou situations non-couverts

<p>Critères d'exclusion</p>	<p>Ménages uniquement bénéficiaires de l'Als, l'Apl, l'Aah, le Rsa et de la prime d'activité</p> <p>Ménage avec dossier de surendettement déposé à la Banque de France (information à renseigner dans le formulaire de demande, traitée au cas par cas)</p> <p>Travaux d'entretien et d'embellissement : peinture, papier peint,...</p> <p>Travaux qui relèvent de la responsabilité du propriétaire alors que le demandeur est locataire (visant à assurer la décence du logement, liste sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699)</p>
---------------------------------	---